AU CŒUR
DU DÉBAT PUBLIC

COMMISSION

CULTURE ET PATRIMOINE

L'ACTUALITE DE LA CULTURE ET PRESENTATION DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COLLECTIVITES

Compte-rendu de la séance du jeudi 25 janvier 2024

I INTERVENANT

Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France

Le jeudi 25 janvier de 14h30 à 15h30

En visioconférence

Élus référents :
• **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78), vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine
• **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)
• **Mady Senga-Remoué**, adjointe au maire de L'Ile-Saint-Denis (93)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :
https://us06web.zoom.us/j/89057641821?pwd=QeYJX4bie9vrKMZTbm2itgaxMJiTBF.1

ID de réunion: 890 5764 1821
Code secret: 586567

I OBJECTIFS

- ✓ Faire le point sur l'actualité de la Culture
- ✓ Présenter les dispositifs d'aides de l'Etat au secteur culturel : Eté culturel, Fonds d'innovation territoriale (FIT), Fonds incitatif patrimonial (FIP)

I ELEMENTS DE CONTEXTE

Situation des établissements culturels et des associations

Cinémas

Le Centre national du cinéma (CNC) constate dans son analyse des profils des spectateurs en 2022 que 39,9 millions de français (62,5% de la population âgée de plus de 3 ans) se sont rendus au cinéma au moins une fois dans l'année. **C'est 22,1% de plus qu'en 2021 mais reste en dessous de 7% par rapport à 2019.** Le CNC note un nombre moyen d'entrées par spectateur de l'agglomération parisienne en baisse par rapport à l'avant crise (4,2 entrées contre 7,4 en 2019). En 2019, l'agglomération parisienne représentait 27,4% des entrées nationales. Elle n'en représente plus que 20,9% en 2022. Les agglomérations de 100 000 habitants et plus 29,8% des entrées en 2022, leur niveau de 2019.

Dans son étude de novembre 2023, le CNC constate par ailleurs **une augmentation de la fréquentation des salles de cinéma sur les 11 premiers mois de l'année 2023 par rapport à l'année 2022, avec une hausse de 21,7% du nombre d'entrées**. Avec 133, 8 millions d'entrées, cette fréquentation reste cependant inférieure de 12,3% par rapport à la période 2017-2019.

Pour rappel, les exploitants de salles ont bénéficié de mesures exceptionnelles de soutien pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ainsi l'Etat avait programmé une enveloppe de 50 millions d'euros pour les cinémas ayant subi une perte de 30% au moins de leur chiffre d'affaires en 2020. Le CNC a également pu attribuer des aides exceptionnelles de compensation de la baisse d'activité.

Le CNC recensait 2 061 cinémas actifs en 2022 (+32 par rapport à 2021) pour 6 298 salles (+107 par rapport à 2021). Sur la période 2013-2022, le nombre moyen de cinémas reste stable mais la tendance est à la construction de complexes de plus de 6 écrans qui augmente de 19,3% pour les 6 ou 7 salles et de 31, 4% pour les multiplexes.

Une étude de 2022 commandée par l'Association française des cinémas d'art et essai (Afcae) démontrait que **29 % des abonnés à une offre de vidéo à la demande déclarent aller moins souvent au cinéma et 12 % ne plus y aller du tout**. La majorité (54 %) continue de s'y rendre autant. Seul 5% s'y rendrait plus souvent.
Netflix : 10 millions d'abonnés en 2022.
Amazon Prime : 7 millions d'abonnés en 2022.
Disney + : 4 millions d'abonnés en 2022.
Salto (plateforme française fermée en 2023) : 700 000 abonnés.
Le marché de la vidéo à la demande en 2022 atteignait 2,2 milliards d'euros.

Musées

Les musées et monuments affichent une bonne fréquentation en 2023, retrouvant des niveaux connus avant la crise. Le Louvre, avec 8,9 millions de visiteurs affiche une progression de 14% par rapport à 2022, mais n'atteint pas les niveaux de 2019 (record de fréquentation du musée). Le château de Versailles, après une année 2022 compliquée, retrouve le niveau d'avant Covid-19 avec 8,1 millions de visiteurs, tout comme les musées d'Orsay ou de l'Orangerie ou encore le Quai Branly (+40% de fréquentation par rapport à 2022).

Le Centre des monuments nationaux annonce également une hausse de 15% de leur fréquentation (11 millions de visiteurs). Le Panthéon affiche ainsi plus d'un million d'entrées en 2023.
Le Centre Pompidou connaît quant à lui une baisse importante de fréquentation avec 400 000 visiteurs de moins par rapport à 2022, en raison notamment d'une grève du personnel débutée mi-octobre. Pour rappel, le musée entrera en période de travaux dès 2025 et jusqu'en 2030.

Spectacle vivant

Selon l'étude Médiamétrie commandée par l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP) et parue en juillet 2023, les Français ont moins fréquenté les lieux de spectacle vivant sur la saison 2022/2023 avec **une baisse de 700 000 spectateurs par rapport à la saison 2021/2022**. 24,9 millions de français ont assisté à un spectacle durant la saison.
L'ASTP a quant à elle délivré les chiffres du théâtre privé qui montre une forte hausse de l'activité avec + 23% de billets vendus par rapport à la saison précédente. Les professionnels soulignent une concentration de la fréquentation sur les « grosses affiches » et un retour de publics « avertis et assidus ».

La Cour des comptes publiait un rapport en 2022 concernant « Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant » dans lequel on peut lire que **les collectivités territoriales consacrent 2, 47 milliards au spectacle vivant contre 703 millions provenant du ministère en 2019**. ¾ des financements du spectacle vivant proviennent donc des collectivités territoriales.

En plus de la diffusion de spectacle, les collectivités participent au soutien au spectacle vivant à travers les résidences d'artistes. Elles peuvent solliciter l'appui financier de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile-de-France (aide aux permanences ou aux résidences d'artistes dans les territoires).

Associations culturelles

Le dernier baromètre de la Coordination et fédération des associations de culture et de communication (Cofac[1]), paru fin juin 2023 montre que **43% des associations répondantes ont perdu des bénévoles**

[1] La Cofac réunit 40 000 associations culturelles œuvrant dans les domaines du patrimoine, du spectacle vivant, des musées, du cinéma, … en territoires urbains, ruraux, périurbains.

responsables depuis 2022 et 1 association sur 2 n'a pu les remplacer. 36% ont connu une baisse du nombre d'adhérents. Les raisons évoquées sont la perte de motivation et l'épuisement, le vieillissement ou encore le manque de temps à consacrer au bénévolat.
Parmi les associations ayant sollicité des subventions locales, il est à noter également que 34% ont vu leur montant baisser.

Opale, structure de soutien aux initiatives artistiques et culturelles réalisait en 2020 une étude décennale sur les associations culturelles employeuses permettant d'avoir un panorama des champs d'action de ces associations et de leurs budgets. 63% d'entre elles oeuvrent dans le spectacle vivant. Le tiers restant se répartit entre audiovisuel/multimédia (9%), éducation populaire (7%), arts plastiques et visuels (5%), patrimoine (5%), livre/presse (4%). 6% des associations ont des activités transversales.
Leurs actions se déroulent essentiellement sur des territoires proches puisque seules 27% ont un périmètre national d'activité, 37% au niveau régional. 56% d'entre elles travaillent à l'échelle communale, 45% à une échelle plus vaste (EPCI ou département).

Le budget des associations culturelles est composé à moitié de recettes d'activités et pour un tiers de subventions publiques. **¾ de ces subventions proviennent des collectivités territoriales et particulièrement des communes**. Ainsi, 59% des associations culturelles perçoivent une subvention communale, 30% d'une EPCI, 56% du Département, 48% de la Région, 39% de la DRAC. D'autres ministères peuvent financer des associations (21% d'entre elles) tout comme l'Europe (4%).
17% des associations ne bénéficient d'aucune subvention publique.

Déficit de festivaliers et risque financier
55% des adhérents au Syndicat des musiques actuelles (SMA) ont connu une fréquentation de 100% sur au moins une journée. Toutefois, **43% des festivals ont fini la saison 2023 en déficit** ce qui s'explique notamment par l'inflation, de nouvelles réglementations sonores et par des hausses importantes du coût des assurances (+ 56% entre 2019 et 2022) et des cachets d'artistes (+20% entre 2022 et 2023).

Le SMA signalait enfin que **20% des festivals interrogés dans leur enquête n'étaient pas assurés de pouvoir tenir leur prochaine édition en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques** qui auront lieu sur la période estivale et mobilisent les efforts en matière de sécurité.

Perspectives budgétaires des collectivités

Le baromètre 2023 de l'Observatoire des politiques culturelles paru en octobre 2023 révèle que **43% des collectivités territoriales maintiennent leur budget de fonctionnement pour la culture pour l'année. 38% l'ont augmenté de 1% ou plus et 19% le réduisent de 1% ou plus**.
On lit également dans ce baromètre que les communes sondées sont plus concernées que les autres collectivités par les baisses de budget de fonctionnement dédié à la culture. Mais 75% d'entre elles le

maintiennent ou l'augmentent.
Le baromètre montre ensuite l'évolution par secteur. On note alors que le spectacle vivant est le plus concerné par des baisses. Les musées, le patrimoine et la lecture publique souffrent aussi de baisses. Les hausses quant à elles se retrouvent plus fortement sur l'éducation artistique et culturelle, l'événementiel et les festivals.

Les communes de 3 500 habitants ou plus consacrent 7,5% de leur budget à la culture en moyenne. Les intercommunalités y consacrent 5% du budget en moyenne. **Pour le bloc communal, la dépense moyenne est ainsi de 114€ par habitant.**
Les communes et intercommunalités assurent 81% des finances du secteur de la culture engagées par les collectivités territoriales selon les données récoltées par la direction générale des collectivités locales jusqu'en 2022. Les départements en représentent 11%, les régions en représentent 7%.

Budget 2024 du ministère de la Culture

Le budget 2024 du ministère de la Culture qui s'élève à 11 milliards d'euros est en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les crédits budgétaires s'élèvent à 4, 46 milliards d'euros (en hausse de 6%) répartis de la manière suivante:

- 1, 19 milliards d'euros pour le patrimoine (+8%)
- 1, 06 milliards d'euros pour la création (+5%)
- 880 millions d'euros pour la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture (+4%)
- 542 millions d'euros pour les dépenses de personnel (+5%)
- 377 millions d'euros pour la presse et les médias (+2%)
- 357 millions d'euros pour le Livre et les industries culturelles (+7%)
- 111 millions d'euros pour le soutien aux politiques culturelles (+12%)

Plan "Mieux produire, mieux diffuser"

Annoncé au conseil national des professions du spectacle (CNPS) en juin 2023 par la Ministre de la Culture, le plan "Mieux produire, mieux diffuser" a pour ambition de **répondre au constat d'une production excessive qui réduit les durées de diffusion des productions**. Cette tendance a été aggravée par la crise sanitaire, durant laquelle la production ne s'est pas interrompue alors que la diffusion cessait ou ralentissait, et l'inflation qui depuis 2022 augmente le coût de production.
A titre d'exemple, **alors qu'un spectacle pouvait être diffusé durant plusieurs semaines auparavant, le nombre moyen de représentation dans un centre dramatique national était de 3,7 représentations en 2019 et de 2,3 représentations sur une scène nationale**.

L' Etat a identifié plusieurs axes comme le soutien à la coopération et à la mutualisation, l'allongement

des temps de diffusion grâce à cette coopération mais aussi à l'ancrage territorial des artistes sur des temps longs de création et de diffusion, l'adaptation de l'offre en mobilisant le numérique, le pass culture et la médiation culturelle, la professionnalisation des acteurs du secteur, la transition écologique dans un objectif de réduction des émissions polluantes de 50% d'ici 2030. Enfin, l'Etat entend renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales notamment par la mise en place d'une stratégie budgétaire tendant à poursuivre ces objectifs d'une production moins importante mais plus diffusée.

Olympiade Culturelle

En 2023, la DRAC a soutenu 100 projets portés par 1 000 artistes dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Ce projet né à partir des JO de Barcelone en 1992 vise à faire vivre l'esprit olympique à travers les disciplines artistiques dans leur diversité. Il reprend en ce sens l'esprit des Jeux Olympiques modernes voulus par Pierre de Coubertin qui alliait disciplines sportives et disciplines artistiques. L'Olympiade culturelle se déroule sur 4 années dans le pays organisateur, de la fin de la précédente édition à la fin des épreuves olympiques et paralympiques.

L'Olympiade culturelle se déroulera donc jusqu'au 8 septembre, dernier jour des épreuves paralympiques de Paris 2024.

Eté culturel

Eté culturel est une opération visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles durant les vacances d'été. Ayant pour objectif de favoriser la participation à la vie culturelle de tous les habitants, **elle soutient des projets menés par les associations, les particuliers, les collectivités ou encore des établissements publics ou privés**.

En 2023, le budget consacré à l'opération en Ile-de-France était de 3 millions d'euros. Les projets en grande couronne ont pu bénéficier d'une bonification du financement alloué.

L'appel à projet est ouvert depuis le 2 janvier jusqu'au 29 février.[2]

20 millions d'euros sont dédiés à cette opération dans le cadre du budget 2024 du ministère de la Culture. Pour cette année, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Etat souhaite mettre à l'honneur la thématique culture et sport.

---

[2] https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel

Fonds d'innovation territoriale (FIT)

Le fonds d'innovation territoriale (FIT) vise à **soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des habitants**.
Les projets soutenus par ce fonds doivent associer un acteur culturel et un acteur non-culturel (EHPAD, association de quartier, …). Il doit obligatoirement intégrer une collectivité territoriale.

A titre d'exemple, 2 démarches ont été engagées en 2022 sur ce fonds: le projet "Making sense, le tiers-lieu des possibles" à Gagny (93) autour de la radio et des podcasts et le projet "Les Rencontres des 2 Morin" dans la communauté de communes des 2 Morin (77) pour une série de conférences, forums, débats autour du cinéma documentaire.

5 millions d'euros sont dédiés à ce fonds dans le budget 2024 du ministère de la Culture (3,2 millions d'euros en 2023).

Fonds incitatif patrimonial (FIP)

Instauré en 2018, le Fonds incitatif patrimonial (FIP) est **un financement principalement destiné aux communes rurales pour la conservation de leurs monuments historiques en péril ou en mauvais état**. Les communes cibles sont les communes de moins de 10 000 habitants. Une priorité est donnée à celles qui ont moins de 2 000 habitants à faibles ressources.

L'Etat peut prendre en charge jusqu'à 80% du coût des projets pour les immeubles classés et jusqu'à la limite légale de 40% pour les immeubles inscrits. Les projets doivent être soutenus à hauteur de 15% par la région. Les monuments appartenant à des propriétaires privés peuvent être concernés par le FIP. 577 opérations ont reçu le soutien de l'Etat via le FIP depuis son lancement en 2018. 20 projets ont été financés en 2022 en Ile-de-France pour un montant de 2,67 millions d'euros.

24 millions d'euros sont prévus au budget 2024 du ministère de la Culture pour ce fonds.

DÉROULÉ

14h30-14h40 : Introduction de la séance par les élus référents de la commission.

14h40-15h : Intervention de Laurent Roturier sur les perspectives de soutien au secteur culturel

15h-15h25 : Echanges avec les élus

15h25- 15h30 : Clôture de la séance par les élus référents de la commission.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES

Arnaud Péricard remercie les élus pour leur présence et Laurent Roturier pour sa disponibilité. Il met en lumière trois points principaux. Tout d'abord, il note une consolidation de la reprise de fréquentation des spectacles vivants et du théâtre. Ensuite, il souligne les difficultés budgétaires rencontrées par les Départements et qui peuvent avoir un impact sur le soutien aux politiques d'aide aux communes. En effet, la baisse des transactions immobilières enregistrée en 2023 (-20 à -25 % par rapport à 2022) impacte fortement les ressources des Départements qui perçoivent moins de recettes en droits de mutation. Enfin, Arnaud Péricard souligne l'importance de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024., Même s'il entraîne des reports et des annulations d'événements estivaux en raison de la mobilisation des moyens, l'événement olympique contribuera à mettre en valeur l'ensemble du territoire francilien.

Annie Tissier et Mady Senga-Remoué remercient également les élus et Laurent Roturier pour leur participation.

Intervention de Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile- de-France

Laurent Roturier remercie les élus référents pour la qualité des échanges qui ont lieu dans le cadre des travaux de la commission Culture et patrimoine de l'AMIF. Il remercie également Arnaud Péricard pour sa participation au Conseil des territoires pour la Culture d'Île-de-France. La DRAC a souhaité associer l'AMIF à cette instance en raison de son implication à faire vivre les rencontres et le débat autour des enjeux culturels et patrimoniaux. Cela s'exprime notamment à travers la conférence des financeurs de la culture en Ile-de-France organisée par l'AMIF en partenariat avec la DRAC. La prochaine édition **se tiendra au théâtre de l'Athénée Louis-Jouvet le 19 mars 2024**.

Laurent Roturier évoque le déplacement de la nouvelle ministre de la Culture, Rachida Dati, à Clichy-sous-Bois, afin de prendre connaissance des initiatives culturelles dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), notamment les ateliers Médicis. La ministre a, de plus, annoncé la tenue prochaine d'**Assises nationales de la culture en milieu rural**.

Depuis l'automne 2023, **les effets de la crise sanitaire sur la fréquentation des lieux culturels se sont atténués.** Un intérêt accru pour la vie culturelle de proximité a été observé. Des préoccupations ont été exprimées concernant les **Scènes de musiques actuelles (SMAC)** qui n'ont pas retrouvé la même dynamique que les autres lieux culturels. En réponse, un Schéma d'Orientation pour les Musiques Actuelles a, par exemple, été initié en Seine-et-Marne.

Le budget alloué à la culture dans la Loi de finances 2024 atteint 4,466 milliards d'euros, enregistrant une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Un soutien est annoncé pour la création artistique contemporaine, ainsi que pour la formation des jeunes (ex : écoles d'art et d'architecture). **Le patrimoine demeure une priorité, avec une augmentation des**

crédits de 1 milliards d'euros, soit une augmentation de 40 % depuis 2017. Des fonds sont aussi prévus pour soutenir la mission dirigée par Stéphane Bern, financée par les recettes du loto du patrimoine. Concernant la lecture publique, 113 projets ont été accompagnés en 2023, portant sur des aspects tels que la construction, l'extension des horaires d'ouverture, les collections et les acquisitions. **Pour l'année 2024, la DRAC d'Île-de-France bénéficie d'une augmentation de 140 millions de crédits d'intervention, dont la moitié partie est destinée au domaine de la création et une vingtaine de millions d'euros pour des projets de collectivités, notamment rurales.**

En 2023, une difficulté d'ordre réglementaire a été constatée. Depuis 2018, l'application du décret fixant les dates d'achèvement des travaux a entraîné le blocage d'une cinquantaine de projets, au moment du versement des crédits. Un décalage entre les dates d'achèvement initialement prévues et celles impactées par la crise a été observé. Des dérogations ont été accordées, permettant le déblocage progressif de ces dossiers.

En ce qui concerne les **Jeux Olympiques**, outre les compétitions sportives, sont organisées des Olympiades culturelles. Certaines communes sont centres de préparation et accueillent des délégations sportives étrangères. Elles mettent en œuvre des programmations en lien avec l'accueil de ces pays. Il existe ainsi huit centres de préparation qui mettent le focus sur la valorisation culturelle . Huit autres communes dédient leur programmation à la valorisation de la gastronomie.

Après avoir mobilisé plus de 300 projets depuis 2020, l'**Été culturel** se poursuit,. Pour cette année 2024, l'Eté culturel devrait être rebaptisé « Eté olympique ». L'appel à projet n'est pas destiné aux départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis, ceux-ci accueillant la majorité des événements liés aux JO et ayant par conséquent des restrictions de circulation. Un budget de 3 millions d'euros est alloué à l'appel à projets pour les autres départements. L'objectif est de s'assurer que les territoires qui n'accueillent pas d'épreuves olympiques profitent aussi d'activités liées à l'événement.

Le **plan "Mieux produire pour mieux diffuser"** vise à répondre aux évolutions du spectacle vivant, lesquelles se sont particulièrement accélérées pendant la crise sanitaire. Il aborde notamment la question des productions ayant des difficultés à circuler, les difficultés à les monter, ainsi que l'inflation diminuant des marges artistiques. Ce plan est doté de 9 millions d'euros et intègre aussi des questions liées à la transition écologique. Il a été présenté lors du Conseil des territoires pour les cultures.

Par ailleurs, un **objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % dans le domaine culturel d'ici 2030** est fixé.

Enfin, depuis la rentrée 2023, le **pass culture** a été étendu à l'ensemble des collégiens. Le bilan est plutôt positif tant sur le volet individuel que collectif du pass.

Questions des participants

Les Scènes de musiques actuelles (SMAC) font face à des difficultés en Île-de-France, particulièrement dans la grande couronne. Dans le Projet de loi de finances (PLF) 2024, il était envisagé de relever le niveau plancher des subventions relatives aux SMAC. Quelles en ont été les conclusions finales ?

Laurent Roturier répond que l'objectif initial était de doubler le niveau plancher, le faisant passer à 200 000 euros. Cependant, après concertation, cette réponse n'a pas été jugée pertinente, car un certain nombre de structures étaient déjà à ce plancher et les situations variaient d'un territoire à l'autre. Par conséquent, il a été décidé d'attribuer des moyens complémentaires sans fixer de montant précis. Une évaluation au cas par cas sera réalisée. Les directeurs des SMAC ont été reçus par Laurent Roturier en décembre pour partager leurs difficultés. Par ailleurs, Laurent Roturier a souligné l'importance accordée par l'État à la question du numérique en lien avec la culture, en tenant compte de l'augmentation des coûts énergétiques pour les établissements culturels et des stratégies visant à attirer les jeunes vers les lieux de culture.

Quelles précisions peuvent être apportées sur le Fonds incitatif et partenarial (FIP) et le Fonds d'innovation territoriale (FIT), deux fonds mobilisables par les collectivités ?

Laurent Roturier rappelle que **le FIP (disponible ici) est destiné aux communes de petite taille, ayant un projet de restauration patrimoniale**. En 2024, ce fonds bénéficie de crédits supplémentaires, avec des taux d'intervention de l'État déplafonnés, pouvant atteindre jusqu'à 60 à 70 %. Ce dispositif continuera à être renforcé dans le futur.

Emilie Couhadon – adjointe à la Conservation régionale des monuments historiques (CMRH) – souligne que le FIP est destiné aux communes de moins de 10 000 habitants et repose sur un partenariat entre l'État et la Région. L'engagement financier de la région s'élève au minimum à 15 % du montant de l'opération. Les subventions sont majorées jusqu'à 30 % pour les projets inscrits et jusqu'à 50 % pour les monuments historiques classés.

Laurent Roturier explique que **le FIT (disponible ici) est dédié aux actions expérimentales dans le champ culturel** qui ne sont pas soutenues par des appels à projets déjà existant La Communauté de communes des Deux Morins (77) et la ville de Grigny (91) en ont, par exemple, eu recours. Les référents du FIT à la DRAC sont Carole Spada, directrice adjointe, et Nicolas Robert, chef de service de l'action culturelle.

La manufacture des Œillets à Ivry-sur-Seine (94) est un patrimoine architectural devenu vulnérable aux aléas climatiques. Existe-il un soutien financier de l'Etat pour aider à préserver ce patrimoine et les activités qui y ont lieu ?

Laurent Roturier souligne que le Fonds vert peut potentiellement être mobilisé. En 2023, il a été constaté que ce Fonds a peu profité au domaine de la culture. Ainsi, **dans la Loi de finances 2024, 24 millions d'euros du Fonds vert sont alloués au champ culturel**.

La maison des Sœurs (commune de Châteaufort) a reçu une subvention de la mission patrimoine portée par Stéphane Bern en 2022. Ce lieu est destiné à mettre en valeur le domaine et la réserve naturelle. Dès lors, des subventions peuvent-elles mobilisées pour des projets englobant à la fois des aspects culturels et patrimoniaux ?

Laurent Roturier affirme que les aides de la DRAC portent sur le patrimoine historique. Néanmoins, pour le projet cité, des aides du ministère de la Transition écologique peuvent potentiellement être mobilisées. Il invite la commune à se rapprocher du sous-préfet et à explorer les possibilités offertes par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Concernant l'été culturel, l'appel à projets est-il toujours ouvert et quelles sont les démarches à suivre ?

Laurent Roturier rappelle que **l'appel à projets « Eté culturel » (disponible ici) est ouvert jusqu'au 29 février 2024**. Les démarches se font via la plateforme Démarches Simplifiées. Cependant, il est à noter qu'aucun appel à projets n'est prévu sur ce sujet pour les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis en raison des restrictions de circulation. La programmation estivale fait l'objet d'un travail avec l'échelon départemental dans ces deux territoires.

Des possibilités de financement peuvent-elles être envisagées pour la mise en valeur du château de Vincennes, à travers un nouvel événement sur les arts numériques prévu à l'automne,?

Laurent Roturier déclare qu'il serait opportun pour la ville de Vincennes de se rapprocher de la DRAC pour étudier les possibilités de financement. La ville peut contacter la commune de Blandy-les-Tours (77), qui a récemment réalisé des projections numériques au sein du château de Blandy-les-Tours.

Arnaud Péricard conclut et remercie la DRAC pour son soutien continu, malgré les difficultés rencontrées dans un contexte de crise énergétique et sanitaire. Il souligne qu'il a été auditionné par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) d'Ile-de-France sur le budget du mécénat culturel francilien. Il rappelle que l'AMIF est disponible pour transmettre des suggestions ou interrogations à la DRAC.

Mady Senga-Remoué et **Annie Tissier** expriment aussi leur gratitude envers la DRAC pour le temps consacré à ces échanges avec les élus locaux. **Annie Tissier** souligne l'importance de prendre contact avec les interlocuteurs départementaux.

Liens vers les appels à projets et fonds :

- Fonds incitatif et partenarial (FIP). Disponible sur ce lien
- Fonds d'innovation territoriale (FIT) ou "Participation à la vie culturelle et politiques territoriales". Disponible sur ce lien
- AAP "Eté culturel". Disponible sur ce lien
- Fonds vert. Disponible sur ce lien

Liste des inscrits

Nom	Prénom	Commune + code postal	Fonction
Beaufrère	Mathieu	Vincennes 94300	Maire Adjoint
Gosselet	Charlotte	Paris 75004	Chargée de Com
Broez	Dominique	Vanves 92170	Adjoint Au Maire Culture et Patrimoine
Aubart	Daniel	77470 Boutigny	Adjoint Au Maire en charge Cuture Patrimoine
Cordon	Valerie	Rueil-Malmaison 92500	Adjointe Au Maire Deleguée à la Culture
Delamare	Valérie	Bois-Colombes 92270	Adjointe Au Maire en charge de la Culture
Bernard	Méhadée	94200 Ivry-sur-Seine	Maire Adjointe à la Culture et au Patrimoine
Voisin	Annick	Vincennes 94300	Maire Adjoint Culture
Delarue	Francis	St-Cyr-sur-Morin 77750	Adjoint au Maire
Caron	Nadine	DOUY-LA-RAMÉE 77139	Maire
Praca	Raphaël	Le Pecq	Adjoint au Maire
Genthon	Laureen	Nanterre 92000	Conseillère Départementale
Zuccarelli	Fabrice	78250 Mezy-sur-Seine	Maire
Godin	Thierry	Tremblay-en-France	Adjoint au Maire
Maziere	Madeleine	Corbreuse 91410	Adjointe au Maire à la Culture et au Patrimoine
Cabot	Julie	Paris 75014	Adjointe en charge de la Culture et de l'Égalité Femmes-Hommes
Costi	Pierre	Palaiseau	Adjoint Au Maire
Rabany	Stephane	94440 Villecresnes	Mairie Adjoint
Maziere	Madeleine	Corbreuse 91410	Adjointe la Culture et au Patrimoine
Cornalba	Daniel	78620 L'Etang-la-Ville	Maire
Dussourd	Marie Paule	Saint-Cyr-sur-Morin	Adjointe
Gounot	Yonel	Chateaufort 78117	Maire Adjoint et Vp au Pnr Culture et Patrimoine
Voisin	Annick	Vincennes 94300	Maire Adjoint Culture
Delamare	Valérie	Bois-Colombes 92	Adjointe en charge de la Culture
Rabret	Isabelle	Le Coudray-Montceaux 91830	Assistante Secrétariat Général
Dupuy	Joelle	Ermont 95120	Adjointe au Maire
Planche	Patrick	Beauchamp 95250	Maire Adjoint à la Culture

Schwartz	Myriam	Saint-Rémy-les-Chevreuses	Adjointe à la Culture et à la Communication
Favero	Vincent	Tremblay-en-France	Maire Adjoint à a Culture
Battistelli	Benoit	Saint-Germain-en-Laye 78100	Maire Adjoint à la Culture
De Bussy	Andre	Boulogne-Billancourt	Elu Culture
Fenard	Emilie	Châtillon 92320	Responsable Service Culturel
Guionet	Jacques	Saint Mandé 94160	Adjoint Au Maire àla Culture
Becker	Emmanuelle	Bagneux 92220	Collaboratrice au Cabinet de la Maire
Levy	Stéphane	rueil malmaison 92500	Daf/Drh Rattaché à uneCollectivité Locale
Foucault	Murielle	Jouy en Josas 78350	Adjointe
De Larminat	Ségolène	Saint-Cloud 92210	Premier Adjoint Au Maire
Fournier	Jacques	Le-Tremblay-sur-Mauldre	Adjoint Culture
Euvrard	Marie Hélène	Brunoy	Maire Adjointe